

NOTE

A L'ATTENTION DES SALARIES DE LA SOCIETE ECORECEPT

L'entreprise ECORECEPT, créée le 9 février 2017 sous la forme d'une SAS a pour activité la collecte de déchets non dangereux.

Compte tenu de ces difficultés financières, la SAS ECORECEPT a déposé une déclaration de cessation des paiements auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille le 30 juin 2023.

Ce dernier, par jugement du 6 juillet 2023, a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire, ordonné la cessation totale de l'activité et désigné Maître Simon LAURE en qualité de Liquidateur.

C'est dans ce contexte que le Liquidateur Maître Simon LAURE a engagé les procédures de licenciements.

En date du 13 juillet 2023, le ministère public a fait appel dudit jugement du 6 juillet 2023 ouvrant la procédure de liquidation judiciaire.

S'agissant d'une procédure de liquidation judiciaire, l'appel du ministère public est **suspensif** conformément aux dispositions des articles L661-1 II et R.661-1 alinéa 5 du code de commerce.

Du fait de cet appel, le liquidateur judiciaire est dans l'obligation de **suspendre la procédure de licenciements de l'ensemble des salariés de la société ECORECPT.**

***Pour toute question, merci d'adresser un mail aux adresses suivantes :
mp@mjlaure.fr ou pf@mjlaure.fr***